



Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement urbain de la ville de Caudan, sur une ancienne zone agricole.

Vierge de tout contexte, le terrain alloué pour cet ensemble de logements collectifs présente également la difficulté d'avoir son accès au sud et la meilleure vue au nord.

Environné à terme de maisons individuelles laissées aux mains des constructeurs, le projet sera donc le seul élément urbain et architectural structurant.

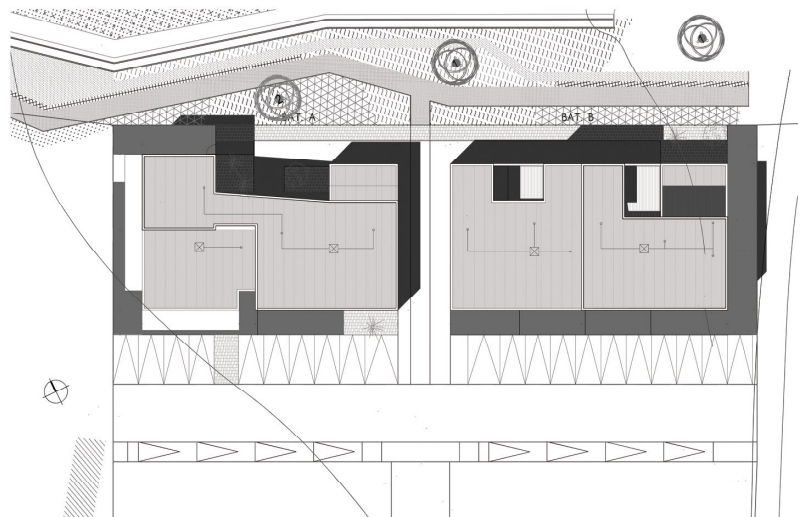
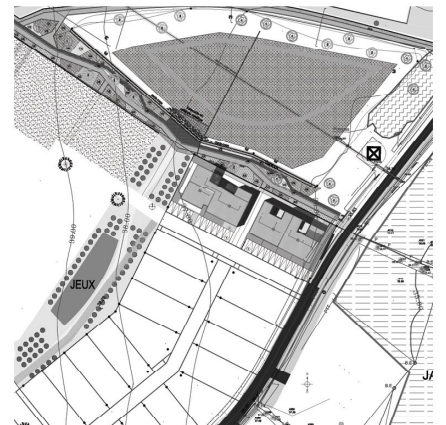
Seule contrainte urbanistique, le plan général d'aménagement prévoit une traversée de l'îlot pour rejoindre la promenade piétonne au nord de la parcelle.

Le projet propose d'offrir à tous les logements la double orientation afin de garantir soleil et vue.

Le choix se porte donc sur du semi-collectif desservi au nord par des cages extérieures ou par coursives.

Le programme prévoyait 20 logements en deux bâtiments de part et d'autre de la percée paysagère.

Afin d'éviter une symétrie rendant le projet monumental et hors de proportion par rapport au futur contexte, les deux bâtiments seront différents avec une même écriture architecturale.



MO : Bretagne Sud Habitat

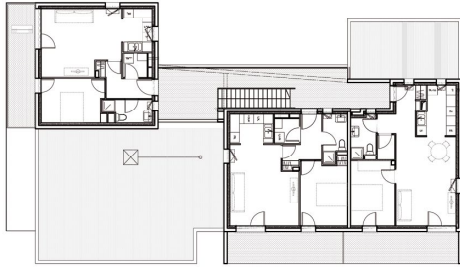
MOE : M. Andréatta, architecte
E. de Rengervé, collaborateur
Racine Carrée | Evain | Become29

2016 | 1322 m² | 1 652 200 € HT

Quartier du Lenn Sec'h

20 logements locatifs sociaux | Caudan (56)

BAT. A



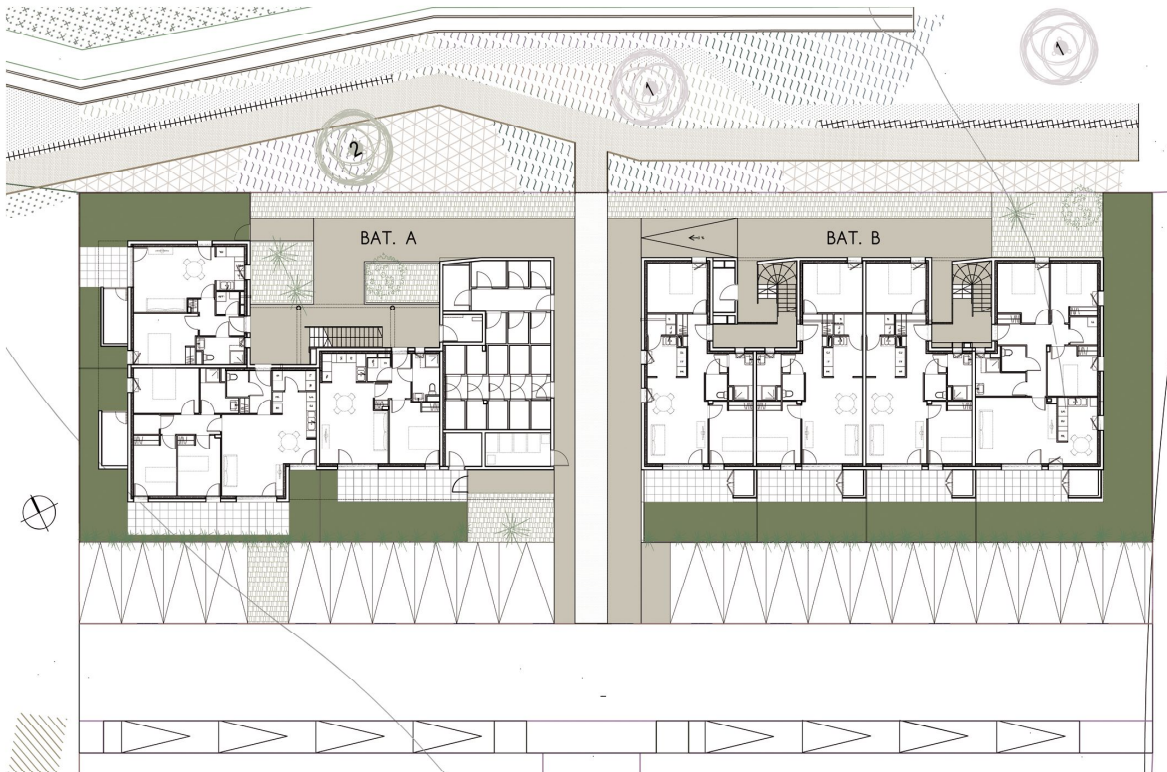
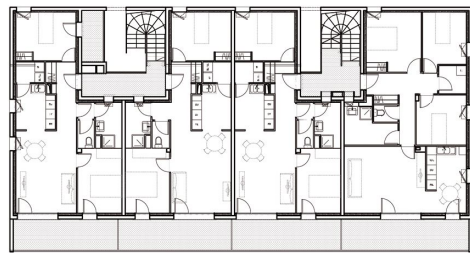
BAT. B



BAT. A



BAT. B



I plan des R+2

II plan des R+1

III plan des rez-de-chaussées